



COMMERCE DE GROS  
ET INTERNATIONAL

DISTRIBUTEURS CONSEILS  
HORS DOMICILE

SIMPLIFIER LA FORMATION  
FACILITER L'EMPLOI



JANVIER 2015

## BIENVENUE CHEZ INTERGROS, LE SPÉCIALISTE « B TO B » DU COMMERCE DE GROS ET INTERNATIONAL

1er OPCA du commerce de gros et international en France, Intergros réunit 32 fédérations professionnelles de grossistes dont 8 de la filière alimentaire. Il met à votre disposition des solutions adaptées à la taille de votre entreprise, aux spécificités de vos métiers (logistique, achat-vente...) et à vos besoins emploi-formation (CACES, éco-conduite...). Conseils, financements, outils pratiques : bénéficiez d'une offre de services opérationnels pour simplifier vos projets !

EN SAVOIR +

## BÉNÉFICIEZ DE FINANCEMENTS POUR VOS PROJETS DE FORMATION



domicile.

Définies par les partenaires sociaux de votre branche professionnelle et les instances paritaires d'Intergros, les [modalités de prise en charge](#) sont spécifiquement adaptées aux besoins des distributeurs conseils hors

**Contrat de professionnalisation** - Intergros prend en charge les coûts de formation de votre nouveau salarié, son salaire et ses charges, ainsi que les dépenses liées au tutorat, sur la base de forfaits horaires pouvant atteindre 25 € HT par heure de formation si le contrat vise un [CQP](#) (« Télévendeur animateur », « Agent de maintenance des équipements de distribution de boissons »...).

Le **Intergros ?**

Un coup de pouce supplémentaire si le contrat de professionnalisation conclu prépare à un diplôme d'Etat (BTS MUC, BTS NRC...) ou à un titre à finalité professionnelle : 4€ par heure de formation pour les TPE-PME de moins de 250 salariés et 2€ par heure de formation pour les autres entreprises.

Pour connaître tous les financements, cliquez sur EN SAVOIR +

EN SAVOIR +

## SOLUTIONS FINANCEMENT INTERGROS

### ? LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Le SMIC horaire brut s'élève depuis le 1er janvier 2015 à 9,61 €, soit 1 457,52 € mensuels sur la base de 35 heures par semaine.

→ Le montant de la gratification minimale due pour les stages en entreprise de plus de 2 mois est désormais de 479,66 € par mois.

## AGENDA

### A NOTER !

**31 janvier 2015**, date limite pour :  
- informer vos salariés du solde de leurs heures DIF acquises au 31 décembre 2014 ;  
- saisir par internet votre Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) 2015.

### Mars 2015

Participez, dans votre région, à une réunion d'information sur la réforme de la formation animée par votre conseiller Intergros.

EN SAVOIR +

PROFITEZ D'UNE LARGE OFFRE DE SERVICES



Une solution adaptée à chacun de vos besoins : c'est l'engagement d'Intergros, spécialiste des métiers du commerce de gros et international.

« **monEspace** » - Portail en ligne sécurisé, « monEspace » vous permet d'effectuer toutes vos démarches de formation à distance et sans perdre de temps : saisie et suivi des demandes de prise en charge, enregistrement d'un contrat de professionnalisation, transmission des pièces justificatives nécessaires au remboursement des actions de formation organisées dans votre entreprise (convention de formation, programme de l'action, CERFA...)...

[Découvrez 'monEspace' !](#)

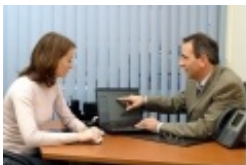
### Le Intergros ?

Un service hotline pour vous guider dans vos démarches et vous aider à utiliser au mieux les fonctionnalités accessibles dans « monEspace ».

Pour découvrir les autres services, cliquez sur EN SAVOIR +

EN SAVOIR +

## POSEZ TOUTES LES QUESTIONS QUE VOUS SOUHAITEZ À VOTRE CONSEILLER



Votre entreprise, comme toutes celles de la branche des distributeurs conseils hors domicile, sera contactée dans les prochaines semaines par un conseiller Intergros : l'occasion de faire connaissance avec votre nouvel interlocuteur référent, et de préparer, ensemble, vos projets de recrutement et de formation en 2015.

EN SAVOIR +

## EN PRATIQUE



### Du DIF au CPF : informez vos salariés sans tarder !

Depuis quelques jours, vos salariés peuvent créer leur propre compte de formation sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) et inscrire directement en ligne le solde d'heures DIF dont ils disposent. Pensez à transmettre à chacun de vos collaborateurs, au plus tard le 31 janvier 2015, un document écrit

précisant le nombre d'heures DIF acquises et non utilisées au 31 décembre 2014.

[Voir notre modèle](#)


EN SAVOIR +

## DÉCOUVREZ TOUTE L'OFFRE DE SERVICES INTERGROS

→ Une gamme complète de services et de solutions opérationnels pour accompagner le développement de la stratégie formation-emploi de chaque entreprise du commerce de gros et international.



CONTACT

 Accédez à monEspace 



Si vous souhaitez vous désabonner et ne plus recevoir de message électronique de notre part, veuillez utiliser [ce lien](#)

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros  
ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.